

- 3 AVR. 2026

Le

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE DE GRA VUR,
DU 14 AU 16 AVRIL 2026, DE 08H00 A 18H00**

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
SG/RM 47 04/26
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue de Gra Vur afin de permettre des travaux de branchement assainissement, au droit du n° 5.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée en alternat par feux du 14 au 16 avril 2026 rue de Gra Vur, en fonction des besoins du chantier, de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux, en fonction des besoins du chantier, du 14 au 16 avril 2026, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 3 : L'entreprise SUEZ de Ploumagoar, qui réalise ces travaux pour le compte de Guingamp-Paimpol Agglomération, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise SUEZ.

Le Maire
Gildas HERVÉ



BEAR